

A.S.A de L'AUCHE
Mairie
24350 MENSIGNAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 26 Mars 2026 à 10H00

| Nombre de membres du Syndicat | |
|----------------------------------|---|
| En exercice | 5 |
| Présents | 5 |
| Représentés | 0 |
| Absents | 0 |

Le Syndicat de l'ASA de L'AUCHE s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc.

Mr DUPUY Benoit est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DUPUY Benoit, se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr DE LAPPARENT Marc, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

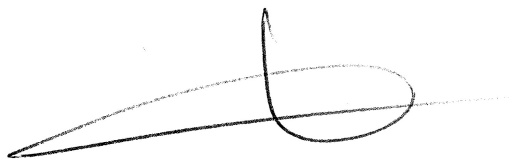
Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget, passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

- o D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- o D'arrêter les résultats définitifs tel que présentés
- o Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DUPUY Benoit



Le Président,
DE LAPPARENT Marc
Association Syndicale Autorisée
d'Irrigation de L'Auche

Siège Social : Mairie de Mensignac
Arrêté Préfectoral n° 811102 en date du 3 juillet 1981
Adresse de Correspondance
LES GRANGIERS - 24350 MENSIGNAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de L'AUCHE
Mairie
24350 MENSIGNAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 26 Mars 2026 à 10H00

| Nombre de membres du Syndicat | |
|----------------------------------|---|
| En exercice | 5 |
| Présents | 5 |
| Représentés | 0 |
| Absents | 0 |

Le Syndicat de l'ASA de L'AUCHE s'est réuni au siège social
de l'ASA sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc.

Mr DUPUY Benoit est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc,
Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

* résultat de l'exercice : - 19 428,61 €
* résultat antérieur : 36 968,23 €
* TOTAL A AFFECTER : 17 539,62 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

* solde d'exécution cumulé : 13 928,64 €
* solde des restes à réaliser : 0,00 €
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 0,00 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix
pour : 5 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation
comme suit :

* couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €
* affectation complémentaire en "réserves" : 0,00 €
* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 17 539,62 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DUPUY Benoit

Le Président,
DE LAPPARENT Marc
**Association Syndicale Autorisée
d'Irrigation de L'Auche**

Siège Social : Mairie de Mensignac
Arrêté Préfectoral n° 811102 en date du 3 juillet 1981
Adresse de Correspondance
LES GRANGIERS - 24350 MENSIGNAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi
au service de tutelle.

A.S.A de L'AUCHE
Mairie
24350 MENSIGNAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 26 Mars 2026 à 10H00

| Nombre de membres du Syndicat | |
|----------------------------------|---|
| En exercice | 5 |
| Présents | 5 |
| Représentés | 0 |
| Absents | 0 |

Le Syndicat de l'ASA de L'AUCHE s'est réuni au siège social
de l'ASA sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc.

Mr DUPUY Benoit est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3**Objet : Vote du Budget Primitif 2026**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc,
Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,

Le Président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre
par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes
sont justifiés,

Total de Fonctionnement Dépenses = 77 877,58 €

Total de Fonctionnement Recettes = 77 877,58 €

Total Investissement Dépenses = 48 149,70 €

Total Investissement Recettes = 48 149,70 €

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix
contre : 0], décide :

- D'APPROUVER le budget primitif 2026
- D'AUTORISER le Président, en tant que de besoin, à procéder à des
virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section,
dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer
tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DUPUY Benoit



Le Président,
DE LAPPARENT Marc
Association Syndicale Autorisée
d'Irrigation de L'Auche

Siège Social : Mairie de Mensignac
Arrêté Préfectoral n° 811102 en date du 3 juillet 1981
Adresse de Correspondance

LES GRANGIERS - 24350 MENSIGNAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi
au service de tutelle.

A.S.A de L'AUCHE
Mairie
24350 MENSIGNAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 26 Mars 2026 à 10H00

| Nombre de membres du Syndicat | |
|-------------------------------|---|
| En exercice | 5 |
| Présents | 5 |
| Représentés | 0 |
| Absents | 0 |

Le Syndicat de l'ASA de L'AUCHE s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc.

Mr DUPUY Benoit est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'Hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

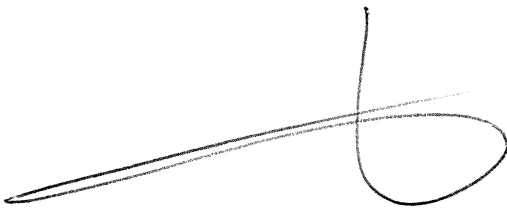
Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24
- De DONNER pouvoir au Président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

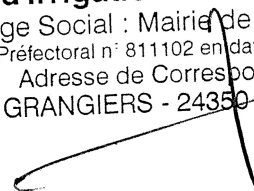
Le Secrétaire de séance,
DUPUY Benoit



Le Président,
DE LAPPARENT Marc

**Association Syndicale Autorisée
d'Irrigation de L'Auche**

Siège Social : Mairie de Massignac
Arrêté Préfectoral n° 811102 en date du 3 juillet 1981
Adresse de Correspondance
LES GRANGIERS - 24350 MENSIGNAC



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de L'AUCHE
Mairie
24350 MENSIGNAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 26 Mars 2026 à 10H00

| Nombre de membres du Syndicat | |
|-------------------------------|---|
| En exercice | 5 |
| Présents | 5 |
| Représentés | 0 |
| Absents | 0 |

Le Syndicat de l'ASA de L'AUCHE s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc.

Mr DUPUY Benoit est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5

Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

- Abonnement « Utilisateurs » : 150 € HT/ Module
 - o Appel de 75 € HT/module au mois de mai
 - o Appel de 75 € HT/module au mois de septembre
- Abonnement « Non-Utilisateur » : 100 € HT/ Module
 - o Appel de 50 € HT/module au mois de mai
 - o Appel de 50 € HT/module au mois de septembre
- Consommation : appel en novembre
 - o Consommation dans la limite de 1400 m³/module : 0,13 € HT / m³
 - o Consommation en dépassement du quota : 0,30 € / m³

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026
- D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DUPUY Benoit

Le Président,
DE LAPPARENT Marc

**Association Syndicale Autorisée
d'Irrigation de L'Auche**

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le
au service de tutelle.

Siège Social : Mairie de Massignac
Arrêté Préfectoral n° : 8.1.1102 en date du 30/11/2018
Adresse de Correspondance
LES GRANGIERS - 24350 MENSIGNAC

A.S.A de L'AUCHE
Mairie
24350 MENSIGNAC**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 26 Mars 2026 à 10H00

| Nombre de membres du Syndicat | |
|----------------------------------|---|
| En exercice | 5 |
| Présents | 5 |
| Représentés | 0 |
| Absents | 0 |

Le Syndicat de l'ASA de L'AUCHE s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc.

Mr DUPUY Benoit est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_6**Objet : Approbation des souscriptions des membres**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc, Président, se fait présenter la liste des souscriptions 2025 et les demandes de modifications :

Mme BOUYER Catherine précise avoir divorcé et demande donc que la facturation soit maintenant établie au nom de Mme DELPEYRAT Catherine.

Mr BETTON Guillaume précise ne plus être locataire des terres sur la propriété de Mr DELSOL Alain. Il est donc décidé, pour 2026 de facturer les 5 modules (en non-utilisateur) au propriétaire des terres : Mr DELSOL Alain – 193 Allée de la haute Gardie – 24350 MENSIGNAC

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide d'approuver la base de répartition suivante :

| LOCATAIRE | | PROPRIETAIRE | | Module Utilisateur | Module Non-Utilisateur |
|------------|--------------|--------------|--------------|--------------------|------------------------|
| DELPEYRAT | CATHERINE | DELPEYRAT | CATHERINE | 5 | |
| EARL | DE LA FAYE | DUPUY | BENOIT | 55 | |
| EARL | DE LA FAYE | LARONZE | DANIEL | | 10 |
| EARL | DE LA FAYE | CONTE | HENRI | | 6 |
| LAFFOREST | GUY | LAFFOREST | GUY | | 1 |
| LEYRAT | FANNY | MORVAN | DIDIER | 2 | |
| MARTRECHAS | SYLVIE | MARTRECHAS | GUY EDMOND | 10 | |
| MORVAN | DIDIER | MORVAN | DIDIER | 5 | |
| ONESIME | LUCIEN | ONESIME | LUCIEN | 10,72 | |
| ROUALEC | SOLENN | ROUALEC | SOLENN | 1 | |
| GFA | DU CHALUP | GFA | DU CHALUP | 1 | 80 |
| DELSOL | Alain | DELSOL | Alain | | 5 |
| AUTEXIER | REMI | VERDIER | ANNIE | 1 | 1 |
| SUCOS | GUILLAUME | SUCOS | GUILLAUME | 2 | |
| GAEC | DES CABANNES | GAEC | DES CABANNES | 7 | |
| PROUILLAC | MATTHIEU | PROUILLAC | MATTHIEU | 6 | |

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

DUPUY Benoit

Association Syndicale Autorisée
d'Irrigation de L'Auche
DE LAPPARENT Marc






Siège Social : Mairie de Massignac
Arrêté Prefectoral n° 811102 en date du 3 juillet 1981
Adresse de Correspondance

LES GRANGIERS - 24350 MENSIGNAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : ..26 MARS 2026.....

| <i>Nom</i> | <i>Fonction</i> | <i>Pouvoir</i> | <i>Signature</i> |
|--|-----------------|----------------|---|
| MR DE LAPPARENT MARC 265 ALLEE DE FORT TUILLIER 24350 MENSIGNAC | Président | |  |
| MR DUPUY BENOIT 442 CHEMIN DU PRIEURÉ 24110 LÉGUILLAC- DE-L'AUCHE | Vice Président | |  |
| MR MORVAN DIDIER 3571 ROUTE DE LA FONT DE L'AUCHE 24350 MENSIGNAC | Membre | |  |
| MR ROUZEAU DIDIER 262 ROUTE DE LA MISSOULIE 24350 MENSIGNAC | Membre | |  |
| MR VEDOVOTTO DAVID 125 ALLEE DE LA BERGERIE 24350 MENSIGNAC | Membre | |  |